

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le

ID: 033-253306310-20220701-2022\_03\_34-DE

L'an deux mille vingt deux, le 1<sup>er</sup> juillet à 09h30, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise DE ROFFIGNAC, Présidente, à l'Agora de St Aubin de Blaye ainsi qu'en visioconférence ZOOM. La séance était enregistrée.

Date de convocation : 15 juin 2022

<u>Etaient présents</u>: Mme Françoise DE ROFFIGNAC; M. Louis CAVALEIRO; M. Jacky BOTTON; M. Rémi JUSTINIEN; Mme Joëlle MARIE-REINE-SCIARD; M. Stéphane COTIER; M. Jean-Pierre GERVREAU;

<u>Etaient présents en visioconférence</u> : Mme Pascale GOT ; M. Jean PROU ; Mme Marie-Pierre QUENTIN ; M. Cvril PENAUD

<u>Etaient excusés</u>: Mme Célia MONSEIGNE; Mr Olivier ESCOTS; Mme Véronique FERREIRA; Mme Virginie JOUVE; Mr Philippe LABRIEUX

<u>Etaient également présents</u>: Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST; Mme Esther ALLONNEAU, assistante d'administration du SMIDDEST; M. Loïc GREGORUTTI, Chargé de mission SIG du SMIDDEST; Mme Elodie LIBAUD, technicienne Eau du Département de la Charente-Maritime;

Secrétaire de séance : Mme Pascale GOT

Membres en exercice : 16Pour : 10Membres présents : 11Contre : 0Suffrages exprimés : 10Abstention : 0

## Délibération N° 2022-03-34 Création d'un poste permanent de d'Animateur/trice Zones Humides du SAGE Estuaire

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux associés et ses dispositions ZH1 à ZH12;

Vu la délibération n° 2019-04-40 de création d'un poste non permanent d'animatrice ZH du SAGE Estuaire en date du 10 juillet 2019 ;

Considérant la révision du SAGE Estuaire.

Considérant la feuille de route pour un retour à l'équilibre quantitatif de la ressource en eau sur l'Estuaire présentée au Comité de Bassin Adour-Garonne

Considérant la nécessité de poursuivre durablement la politique engagée d'animation autour de la connaissance et de la préservation des zones humides de l'Estuaire

Il est décidé à l'unanimité, et après en avoir débattu :

**Article 1**: de créer un poste permanent, à plein temps, de catégorie A, d'Animateur/trice Zones Humides du SAGE de l'Estuaire de la Gironde afin d'assurer les missions confiées au SMIDDEST sur l'animation du SAGE. Le poste sera créé à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022.

**Article 2** : d'autoriser le recours à un contractuel, en l'absence de candidature adaptée d'un titulaire par voie de détachement. La rémunération du poste sera établie en référence à la grille des ingénieurs territoriaux ;

**Article 3 :** d'autoriser Madame la Présidente à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la création de ce poste et au recrutement.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Blaye, le 1er juillet 2022.

La Présidente Françoise DE ROFFIGNAC

SMIDDEST

Syndicat Mixter pour le Davebordement Durable de l'Estuaire
2012-51 Sipol 1/33390 BLAYE
05/57.422875-2014act@smiddest.fr
Siret: 2533deta10 00058